

Un bel exemple de langue de bois

Date : 15 décembre 2016

Voici un extrait de la réponse du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine à une "question orale" relative à la retransmission des séances du Conseil départemental, en date du 29 avril 2016 :

« Le Département diffuse d'ores et déjà via ses divers supports de communication : Nous Vous Ille, site internet, réseaux sociaux, des informations sur les travaux de l'Assemblée et sur les décisions qui en résultent avec un souci constant d'explication et de pédagogie. En ce qui concerne la retransmission audio ou vidéo des débats de l'Assemblée en direct ou en différé sur Internet, les services étudient actuellement différentes solutions techniques et scénarii de mise en œuvre ainsi que leurs coûts qui ne sont pas négligeables. Des propositions seront ensuite présentées aux élus délégués à la communication et aux usages du numérique pour ensuite le cas échéant donner lieu à des décisions de mise en œuvre ».

Et voici où nous en sommes 8 mois plus tard :

extrait du site www.ille-et-vilaine.fr

 [Ordre du jour de la session départementale : jeudi 15 décembre 2016](#)

 [Ordre du jour de la session départementale : vendredi 16 décembre 2016](#)

[Suivez la session en direct sur twitter : #CD35](#)

extrait de twitter 3 bonnes heures après le début des débats

 Christophe Martins a aimé

 **Ille-et-Vilaine**  @ille_et_vilaine

#CD35 Présentation des orientations budgétaires 2017 par les Pdts de commissions @ChristopheMar38 @marqbern @AnneCourteille @franckpichot

   1 

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

Un peu court, non ?... ;-)